

Délibération n° 2023-10-07-011

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 octobre 2023

Objet : ARRETE DES AIDES
FONDS CHALEUR PAR
TE63

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
26 septembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 84
Pouvoir : 4
Votants : 88

Pour : 87
Contre : 0 –
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le sept octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, JAHARD Laurent, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, GUILLEVIC Yann, DISSARD Andréa, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, CHAUVET Jean-Louis, JOURDY Isabelle, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier

Suppléants ayant pouvoir :

CROS Jean-Claude, PELISSIER Patrick, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, BARRAUD Pierre, NURY Jacques, GHESQUIERE Chantal, PICHON Jean, SENNEPIN Romain, VIGNOL Yannick, ZIMNIAK Didier, PELLISSIER Emmanuel

Pouvoirs :

CHALUS Jean-Baptiste donne procuration à GUILLAUME Stéphane, PONTRUCHER Bruno donne procuration à RAZAVET Jean-François, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre donne procuration à PELLISSIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme BRUN

ARRETE DES AIDES FONDS CHALEUR PAR TE63

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 31/08/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 1 186 533,75 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 17 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement de l'acompte de 80% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable ;
- Versement du solde de 20% au prorata de l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable thermique, après le suivi d'une année complète d'exploitation.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 05/09/2023, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. ENGIE, pour « **Installation d'une chaufferie bois pour résidence OPHIS** » à Giat :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **92 796,00 € HT**
- Données de l'installation : **65,2 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 65,2 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **27 384,00 €**, soit **29,51%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **21 907,20 €**



- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **5 476,80 €**
2. Commune d'Issoire, pour « **Installation d'une PAC géothermie pour le groupe scolaire Bizaleix** » à Issoire :
- Coût total prévisionnel de l'opération : **602 964,04 € HT**
 - Données de l'installation : **70,1 MWh EnR/an**
 - Montant forfaitaire de l'aide : (50 x 70,1 MWh EnR x 20 ans)
 - Aide attribuée par la commission d'engagement: **70 054,05 €**, soit **11,91%** du coût total de l'installation.
- Modalités de versement :
- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **56 043,24 €**
 - Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **14 010, 81 €**
3. Communautés de Communes Combrailles, Sioule et Morge, pour « **Installation d'une chaudière bois pour le cinéma** » aux Ancizes-Comps :
- Coût total prévisionnel de l'opération : **92 806,00 € HT**
 - Données de l'installation : **100 MWh EnR/an**
 - Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 100 MWh EnR x 20 ans
 - Aide attribuée par la commission d'engagement: **42 000,00 €**, soit **45,26%** du coût total de l'installation.
- Modalités de versement :
- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **33 600 €**
 - Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **8 400,00 €**
4. Commune de La Tour d'Auvergne, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à La Tour d'Auvergne.
- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 970,00 € HT**
 - Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 5 970**
 - Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 179,00 €**
- Modalités de versement :
- Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.
5. Commune de Pontgibaud, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Pongibaud.
- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 250,00 € HT**



- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 8 250**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 775,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

6. Commune de Pontgibaud, pour « **AMO pour mise en place de DSP** » à Pontgibaud.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **21 750,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 21 750**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **15 225,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

7. Commune de Luzillat, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Luzillat.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 500,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 5 500**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 850,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

8. Commune de Loubeyrat, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Loubeyrat.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **7 700 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 7 700**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 390,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

9. Commune de Saint-Georges-sur-Allier, pour « **Installation d'une PAC géothermie pour l'école Saint-Exupéry** » à Saint-Georges sur Allier :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **139 230,70 € HT**
- Données de l'installation : **42,9 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : **(50 € x 42,9 MWh EnR x 20 ans) + (13 € * 4,83 MWh * 20 ans)**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **44 135,70 €**, soit **31,70%** du coût total de l'installation.



Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **35 308,56 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **8 827,14 €**

10. Commune de Saint-Diéry, pour « **Installation d'une chaudière à granulés pour l'école de Cotteuges** » à Saint-Diéry :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **50 470,00 € HT**
- Données de l'installation : **55,45 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 55,45 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **23 289,00 €**, soit **46,14%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **18 631,20 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **4 657,80 €**

11. Beta Energie, pour « **Concession pour la conception, réalisation et exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur des Martres-de-Veyre** » aux Martres-de-Veyre :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **1 516 176,00 € HT**
- Données de l'installation : **1090 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 600 MWh EnR x 20 ans) + (10 € * 490 MWh EnR * 20 ans) + (390 € * 520 ml < DN 65) + (450 € * 265ml 80<DN<125)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **672 050,00 €**, soit **44,33%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **537 640,00 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **134 410,00 €**

12. Commune d'Yronde-et-Buron, pour « **Installation d'une chaudière à granulés pour la mairie** » à Yronde-et-Buron:

- Coût total prévisionnel de l'opération : **61 187,00 € HT**
- Données de l'installation : **38,6 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 38,6 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 714,00 €**, soit **7,70%** du coût total de l'installation.



Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **3 771,20 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **942,80 €**

13. Commune de Vollore-Ville, pour « **Création d'une chaufferie bois pour l'école** » à Vollore-Ville :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **78 600,00 € HT**
- Données de l'installation : **64,5 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 64,5 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **27 080,00 €**, soit **34,45%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **21 664,00 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **5 416,00 €**

14. Commune de Paslières, pour « **Installation d'une chaudière à granulés pour le groupe scolaire** » à Paslières :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **116 970,00 € HT**
- Données de l'installation : **113,1 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 113,1 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **47 502,00 €**, soit **40,61%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **38 001,60 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **9 500,40 €**

15. OPHIS Puy-de-Dôme, pour « **Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois collective aux Cizolles** » à Thiers.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **9 000,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 9 000**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **6 300,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



16. Commune de Lezoux, pour « **Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois** » à Lezoux.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **10 900,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 10 900**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **7 630,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

17. Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin, pour « **Création d'un réseau de chaleur bois** » à Saint-Sylvestre-Pragoulin :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **486 351,000 € HT**
- Données de l'installation : **240,3 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : $(21 \text{ €} \times 240,3 \text{ MWh EnR} \times 20 \text{ ans}) + (390 \text{ €} * 195 \text{ ml} < \text{DN } 65)$
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **176 976,00 €**, soit **36,40 %** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

- Acompte de 80% à la mise en service de l'installation, soit **141 580,00 €**
- Solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de **35 395,20 €**

RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 063-256300146-20231007-20231007011-DE

| DEMANDEUR | PROJET | AIDE ATTRIBUEE |
|--|---|-----------------------|
| ENGIE | Installation d'une chaufferie bois pour résidence OPHIS | 27 384 € |
| Commune d'Issoire | Installation d'une PAC géothermie pour le groupe scolaire Bizaleix | 70 054,05 € |
| Communautés de Communes Combrailles, Sioule et Morge | Installation d'une chaudière bois pour le cinéma aux Ancizes-Comps | 42 000 € |
| Commune de La Tour d'Auvergne | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois | 4 179 € |
| Commune de Pontgibaud | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois | 5 775 € |
| Commune de Pontgibaud | AMO pour mise en place de DSP | 15 225 € |
| Commune de Luzillat | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois | 3 850 € |
| Commune de Loubeyrat | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois | 5 390 € |
| Commune de Saint-Georges-sur-Allier | Installation d'une PAC géothermie pour l'école Saint-Exupéry | 44 135,70 € |
| Commune de Saint-Diéry | Installation d'une chaudière à granulés pour l'école de Cotteuges | 23 289 € |
| BETA ENERGIE | Concession pour la conception, réalisation et exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur des Martres-de-Veyre | 672 050 € |
| Commune d'Yronde-et-Buron | Installation d'une chaudière à granulés pour la mairie | 4 714 € |
| Commune de Vodable | Création d'une chaufferie bois pour l'école | 27 080 € |
| Commune de Paslières | Installation d'une chaudière à granulés pour le groupe scolaire | 47 502 € |
| OPHIS Puy-de-Dôme | Etude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois collective aux Cizolles | 6 300 € |
| Commune de Lezoux | Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois | 7 630 € |
| Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin | Création d'un réseau de chaleur bois | 176 976 € |
| TOTAL | | 1 186 533,75 € |